

**PROTOCOLE D'ACCORD**  
**RELATIF A UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT**  
**DE L'ARCHIVISTE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE (92)**

ASSOCIE A LA PROPOSITION 23-06510

**Service Archives**

**1. Objectifs de la mission**

Je soussigné, Pascal PELAIN, Maire de VILLENEUVE-LA-GARENNE, souhaite la mise à disposition d'un archiviste du Centre Interdépartemental de Gestion pour la prestation suivante (cocher la case correspondante) :

- Remplacement de l'archiviste communal entre septembre 2023 et septembre 2024**

durée estimée : **Environ 40 jours** de 7h (à raison d'1 jour/semaine)

coût estimé : **Environ 22 080 €**

Vos éventuelles observations :

**2. Conditions d'intervention**

- Je prends note que l'intervention d'un archiviste est soumise à la mise à disposition d'un local de travail sain respectant les normes en matière d'hygiène et de sécurité du travail.

*La commune de Villeneuve-la-Garenne s'engage à accueillir l'archiviste dans le respect de ces conditions, faute de quoi l'intervention pourrait être reportée ou annulée.*

*Fait à Villeneuve-la-Garenne, le 15 juin 2023 en 2 exemplaires*

Le Maire



Pascal Pelain

Maire de Villeneuve-la-Garenne  
Conseiller Préfectoral Île-de-France  
Conseiller de la Métropole du Grand Paris

Accusé de réception en préfecture  
092-219200789-20230615-2023\_06\_15\_13-DE  
Date de réception préfecture : 11/07/2023